

REGLEMENT DU CONCOURS TROPHEES DU FUNERAIRE 2024 « CHANGER LE REGARD SUR LA MORT »

ARTICLE 1 - Organisateur du Concours :

La Société anonyme PREVISEO OBSEQUES, dont le siège social est sis 16-18 Bd Vaugirard, 75015 PARIS, au capital de 500.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS (RCS), sous le numéro : 409 463 866, organise un concours du 1^{er} juin au 6 septembre 2024, selon les modalités décrites dans le présent Règlement.

ARTICLE 2 – Objet du Concours :

1. L'objet du concours (ci-après aussi dénommé Prix ou Trophée) consiste en :

Les Trophées du Funéraire entendent mettre en avant des réalisations qui participent à l'évolution du rapport à la mort. Par leur utilité, leur ambition et leur caractère innovant, elles concourent à l'atténuation des effets sur notre société du tabou de la mort.

A ce titre les réalisations devront :

- Entrer dans une des thématiques définies dans les Trophées
- Apporter une réponse concrète avec un besoin en lien avec la mort
- Etre accessibles au plus grand nombre

Les Trophée se déclinent en 6 thématiques :

- **Art Funéraire** : objets liés aux rituels funéraires, à la célébration de la vie et à la commémoration des défunts (monuments, cercueils, urnes, sculptures, peintures, savoir-faire, artisanat, art mémoriel, transmission du souvenir, spectacle vivant, lieu de célébration ...)
- **Littérature** : ouvrages, récits, témoignages, guides pratiques traitant de la mort et du deuil
- **Cimetière innovants** : Approches nouvelles, créatives et respectueuses de l'environnement (cimetière paysagers, lieux d'activités culturelles et sociales, prise en compte des enjeux écologiques, innovations numériques et sociétales...)
- **Funéraire inclusif** : Initiatives/Structures novatrices visant à rendre la fin de vie plus humaine digne et respectueuse, à reconnaître que la mort fait partie de la vie, à inclure des publics fragilisés
- **Accompagnement** : Initiatives/Structures permettant l'accompagnement des endeuillés par un soutien émotionnel, une aide pour traverser le deuil et briser l'isolement
- **Funéraire durable** : Pratiques funéraires prenant en compte l'impact environnemental et visant à réduire l'empreinte écologique (inhumation verte, réductions des produits chimiques, processus plus respectueux de l'environnement...)

Le concours est ouvert à :

- Aux porteur.e.s de projets en phase d'expérimentation ou de lancement d'une innovation sociale ou environnementale
- A toutes structures (association, SCOP/SCIC, société commerciale...) qui développent un projet d'innovation sociale ou environnementale seule ou en collectif
- Aux collectivités locales qui portent un projet d'innovation sociale ou environnementale en collaboration avec une structure de l'économie sociale et solidaire.

2. Qualités attendues

Les qualités suivantes seront prises en compte par les membres du comité de sélection et du jury pour l'évaluation et la sélection des projets :

- Le projet est en phase d'expérimentation, de lancement ou de développement, ou a déjà été expérimenté
- Le besoin auquel le projet répond est identifié : un diagnostic a été établi et la solution est pertinente au regard du diagnostic de départ
- Le projet présente un potentiel de viabilité économique
- L'ambition du projet est manifeste
- Le candidat démontre une bonne connaissance des enjeux du secteur funéraire
- Le projet intègre une analyse de son impact sur un ou plusieurs enjeux environnementaux

ARTICLE 3 – Conditions de participation :

La participation au concours est sans obligation d'achat.

Pour participer, le Participant doit justifier des conditions suivantes :

- Être une personne morale déclarée et domiciliée en France métropolitaine et territoires ultramarins français ou bien, une personne physique majeure résidant sur les territoires français depuis au moins 5 ans qui s'engage, une fois lauréate à monter en France une structure porteuse pour son projet sélectionné dans un délai maximum de 12 mois
- Avoir déjà expérimenté la solution ou être en phase de prototypage
- Avoir une forme juridique (société commerciale, associations, SCOP/SCIC, collectivité locale ...)
- Respecter la législation
- Prendre intégralement connaissance du présent règlement préalablement à son inscription et à sa participation au concours. La validation de l'inscription vaudra acceptation sans réserve du règlement
- Valider et envoyer le formulaire de candidature dûment complété avant le 6 septembre 2024 à 23h55

Ce Concours est destiné à générer une créativité au service de l'intérêt général.

C'est pourquoi, il est ouvert à toutes les structures qui ont initié des services ou des réalisations concrètes ou envisagent de le faire avec un concept structuré.

ARTICLE 4 – Modalités de candidature

Pour candidater, les Participants devront remplir le formulaire de candidature disponible sur le site des trophées <https://concoursprevisio.fr/>. Il sera possible de joindre une présentation, des photos, ou plaquette de communication de l'initiative permettant de l'illustrer si besoin. Il appartient aux candidats de donner un nom à leur projet.

ARTICLE 5 – Réglementation spécifique aux Trophées :

La participation aux Trophées du Funéraire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le Concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La société organisatrice pourra, en cas de non-respect du présent Règlement, disqualifier un Participant ne pouvant justifier de ces conditions de participation.

ARTICLE 6 – Organisation du concours

Le concours se déroulera en 4 étapes du 1^{er} juin au 27 septembre 2024

Etape 1 : Dépôt des candidatures

Les Participants au présent Concours devront avoir déposé leur candidature sur le site concourspreviseo.fr avant la date du 7 septembre 2024, terme de rigueur.

Etape 2 : Sélection des finalistes

Entre le 7 septembre et le 13 septembre, le comité de sélection des trophées retiendra 18 finalistes ; les Participants en seront informés au plus tard le 16 septembre.

Etape 3 : Jury

Les organisateurs réuniront le 27 septembre les membres du Jury qui sera composé par leurs soins, comportant des représentants de la SA PREVISEO OBSEQUES auxquels seront associés des personnes qualifiées. Le jury ainsi constitué aura la charge de désigner les lauréats.

Etape 4 : Annonce des lauréats

Les lauréats seront avisés des résultats à partir du 30 septembre. Le présent Règlement impose donc à chaque candidat de faire figurer à la suite de son identité, qualité et domicile, son adresse de messagerie électronique.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

ARTICLE 7 – Nature des Trophées et journée de cérémonie de remise des prix :

Le Concours récompensera au maximum sept (7) lauréats qui se verront attribuer chacun une dotation en numéraire de 5000 euros pour chacun des lauréats.

L'organisateur s'engage également à communiquer autour du palmarès.

Les Trophées du Funéraire 2024 « Changer le regard sur la mort » seront remis lors d'une cérémonie le mercredi 16 octobre 2024 à Paris en présence de tous les candidats souhaitant être présents.

Le jour de la cérémonie Préviséo Obsèques organisera une session « BOOTCAMP » ouverte à tous les candidats et incluant le déjeuner.

ARTICLE 8 - Dépôt du Règlement du Concours :

Les Participants à ce concours acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de l'étude de Didier et Xavier Avasse 10, rue du Chevalier de Saint-Georges 75001 Paris. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de PREVISEO OBSEQUES, pendant toute la durée du Concours.

ARTICLE 9 - Remboursement des frais de participation :

Les éventuels frais de déplacement liés à la cérémonie de remise des Trophées ne seront pas pris en charge.

ARTICLE 10 - Données nominatives :

La participation au concours nécessite la communication des données à caractère personnel (« les Données personnelles ») du Participant visées à l'Article 3. Ces données peuvent être modifiées à tout moment par le Participant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur :

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen

n°2016/679 du 27 avril 2016, les Données personnelles du Participant font l'objet d'un traitement dont Préviséo Obsèques définit les finalités et les moyens et est, à ce titre, responsable de ce traitement.

Ce traitement a pour finalité :

- De répondre aux besoins d'organisation du Concours ;
- D'organiser l'intermédiation entre le Participant et les co-organisateurs, d'assurer l'identification, la communication et la conservation des échanges avec le Participant ;

Les données collectées seront conservées en base active le temps nécessaire à l'exécution des finalités puis archivées à des fins historiques. Les destinataires de ces données sont les co-organisateurs du concours ainsi que les prestataires dûment habilités.

Préviséo Obsèques s'est engagé à protéger l'ensemble des données à caractère personnel des personnes concernées, lesquelles données sont recueillies et traitées avec la plus stricte confidentialité et dans le respect des lois en vigueur. Vos données ne sont pas transmises hors Union-Européenne.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Soucieux du respect de la réglementation relative à la Protection des données, nous tenons également à vous informer que Préviséo Obsèques a nommé un Délégué à la Protection : THENEOSHIELDS (Groupe Data Privacy Management System (DPMS)).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) :

- Par courriel à : dpo@previséo.fr
- Par courrier postal : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris.

Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez à tout moment saisir [l'autorité de contrôle](#).

ARTICLE 11 - Responsabilité :

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre des Trophées soit de soumettre le projet recueilli au Jury du Concours, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et de communiquer autour des initiatives des Lauréats, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

ARTICLE 12 - Cas de force majeure et réserves :

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Il en sera de même en cas de jugement par le Jury de l'inadéquation ou de l'insuffisance des projets présentés par les candidats, par rapport aux objectifs assignés par le présent Règlement.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

ARTICLE 13 - Litiges :

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Concours et à la désignation du ou des lauréats, devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

Jean-Baptiste Fouquet - Previso – 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris

Ou concoursfune@previso.fr

Aucune contestation ne sera prise en compte quinze jours après la date de clôture du Concours, soit celle de la date de remise des projets.

ARTICLE 14 - Consultation du Règlement :

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Concours, à l'adresse suivante :

PREVISEO OBSEQUES - Jean-Baptiste Fouquet 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du Concours.